

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 24 mai 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 17/05/2017
Présents : 24	<i>L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 1	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Jérôme ROGER, Alain SICILIANO
Votants: 25	
Pour: 25	
Contre: 0	Représentés: Yvan CASSILI par Marie-Aline EDO
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Julie GARCIN-SAUUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Pierre POLARD, Catherine REBOUL, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents: Claudine BOUSQUET

Objet: Culture : Orchestre de Pays 2016

L'Orchestre du Pays est l'action phare de la politique de cohésion sociale décrite dans la stratégie 2014-2020.

Il est composé d'un chœur à 4 voix et d'un orchestre d'harmonie (instruments à vent et percussions). L'effectif est de 150 choristes et instrumentistes.

Ses membres sont amateurs et résident, pour l'essentiel, sur le territoire du Pays. Depuis sa création en 2007, l'inscription est gratuite pour les membres. Il représente un véritable projet de développement culturel à l'échelle d'un territoire rural de 102 communes. Il associe choristes, instrumentistes et comédiens amateurs encadrés par une équipe de professionnels.

La pratique artistique est ici le liant de ce projet de cohésion sociale. En effet, l'objectif commun est de faire du chant, de la musique ou du théâtre dans la convivialité et de se produire sur scène. Celui de l'équipe pédagogique est, quant à lui, d'offrir au public un spectacle de qualité.

Le projet culturel autour de l'orchestre de Pays se présente pour 2017 en plusieurs volets.

Pour la partie diffusion :

- Poursuivre la diffusion « *d'un Pays pour Laura* »,
- Réactiver la diffusion de « *1907 la révolte des vigneron* » après une réécriture musicale de façon à ce que les chants puissent être interprétés par un chœur à 3 voix. Ce spectacle pourrait être diffusé dans des lieux oenotouristiques ou dans des sites valorisant l'histoire de la vigne et du vin ce qui permet de s'inscrire dans la démarche de valorisation patrimoniale initiée par le Pays d'Art et d'Histoire,
- Réactiver la diffusion de « *La chanson du canal* » en visant un rayonnement « hors les murs » et pouvoir présenter ce spectacle dans des sites adaptés au niveau régional.

Pour la partie pédagogique :

- Proposer aux collégiens du territoire une médiation culturelle autour de ces trois spectacles qui s'inscrivent dans l'histoire locale,
- Proposer aux jeunes chefs d'orchestre en formation une mise en situation lors de répétitions de l'Orchestre de Pays.

Pour la partie Cohésion sociale :

- Proposer un accompagnement bienveillant aux personnes en situation d'isolement social afin de pouvoir se rapprocher de la culture en pratiquant la musique ou le chant.

Le plan de financement à hauteur de 50 000 € détaillé ci-dessous comprend la partie diffusion des spectacles ainsi que la partie réécriture pour 1907 :

Conseil départemental :	40 000 €
Autofinancement :	10 000 €
Total	<hr/> 50 000 €

Par ailleurs, l'Harmonie Bédaricienne accompagne d'un point de vue logistique l'Orchestre de Pays. A partir de 2017 cet accompagnement est plus soutenu pour l'organisation des répétitions, la recherche de lieux de diffusion. L'Harmonie se positionne également comme force de proposition pour l'évolution de l'Orchestre de Pays. Cet accompagnement complémentaire donne lieu à un avenant à la convention initiale de partenariat à hauteur de 900 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de vous prononcer :

sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte,
de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'organisme cofinanceur à savoir le Conseil départemental de l'Hérault ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de cette décision,
de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'harmonie Bédaricienne.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte, autorise Monsieur le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'organisme cofinanceur à savoir le Conseil départemental de l'Hérault ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de cette décision, et à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'harmonie Bédaricienne.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 24 mai 2017.

Le Président,
Jean Arcas

